

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

Objet

Retrait des délibérations
n° 2022/03/04

Compte administratif
Zone d'Habitat du

Colombier,

n° 2022/03/05

Compte Administratif

Camping,

n° 2022/03/07

Affectation de résultats

budget annexe ZH

Colombier,

n° 2022/03/08 *

Affectation de résultats
budget annexe camping

Date de convocation

10 juin 2022

Date d'affichage

25 juin 2022

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 28

Exprimés : 28

Le dix-huit juin deux mil vingt deux à neuf heures

En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Présents : David ATES, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Jean-Marc DEBAUGE, Christophe DUTHEIL, Carine PIBOULEU, Elodie VANACKERE, Sarah COMMUNAL, Céline BORDIER, Florence YSARD JACOB, Lionel FUENTES, Gilles GLAREY, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Véronique LEPRUN, Jean-Claude BENGRIBA, Annie GONTARD, Delphine LAINÉ, Patrick CHARLES

Procurations : Nathalie REBATEL à Christophe DUTHEIL, Morgane ALVES DIAS à Jacky DONJON, Mathilde GAZZA à Gilles GLAREY, Thierry MONTEL à Jean-Marc DEBAUGE, Véronique CORTES ROUX-LATOIR à Jacky GACHET, Fabien GARCIA à Annie GONTARD,

Absent excusé : Virgile FIELBARD

Madame Céline BORDIER a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose,

Le Conseil municipal du 09/04/2022 a voté à l'unanimité les comptes administratifs 2021 des budgets annexes de la Zone d'habitation du Colombier et du Camping, ainsi que l'affectation des résultats pour ces mêmes budgets.

Les services de la Préfecture de Savoie ont sollicité la Commune pour que ces délibérations soient retirées au nom du principe d'unité budgétaire.

Ainsi, il est demandé de voter à un même conseil le compte administratif du Budget principal et les comptes administratifs des budgets annexes.

Concernant le principe d'unité budgétaire, un certain nombre d'exception sont prévues par les textes, le budget annexe en est le principal régime dérogatoire.

L'article L 2313-1 3° du Code Général des Collectivités territoriales dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires,..., sont assortis en annexe de la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ; ».

Si les textes précisent bien que les présentations doivent être agrégées, une fois les budgets adoptés et notifiés, il n'est pas indiqué que le vote doit avoir lieu à une même séance.

Pour plus de clarté dans le vote des délibérations budgétaires, il vous est donc proposé de voter à nouveau les comptes administratifs et les affectations de résultats pour les budgets annexes ZH Le Colombier et Camping, à ce conseil.

Les délibérations n°2022/03/04, n°2022/03/05, n°2022/03/07 et n°2022/03/08 du Conseil municipal du 09 avril 2022, ont été rendues exécutoires au titre de l'article L2131-1 du CGCT dans la mesure où elles ont été affichées et transmises au contrôle de légalité.

Il appartient donc au Conseil municipal de procéder à leur retrait.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2131-1 et L2313-1 3°,

Vu la délibération n°2022/03/04 Compte Administratif Zone d'habitat du Colombier,

Vu la délibération n°2022/03/05 Compte Administratif Camping,

Vu la délibération n°2022/03/07 Affectation de résultats budget annexe ZH Colombier,

Vu la délibération n°2022/03/08 Affectation de résultats budget annexe Camping,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **RETIRE** la délibération n°2022/03/04 Compte Administratif Zone d'habitat du Colombier
- **RETIRE** la délibération n°2022/03/05 Compte Administratif Camping
- **RETIRE** la délibération n°2022/03/07 Affectation de résultats budget annexe ZH Colombier
- **RETIRE** la délibération n°2022/03/08 Affectation de résultats budget annexe Camping

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)	NPPV
		28	0

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
David ATES

